

## Délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et le développement du camping municipal de Langeais

### Nom et adresse officiels de l'organisme concédant :

**Commune de Langeais**

**2 place du 14 juillet**

**37130 LANGEAIS**

Tél : 02.47.96.12.57

Courriel : [fguardia@langeais.fr](mailto:fguardia@langeais.fr)

Personne responsable du contrat de concession : Monsieur le Maire de Langeais

Site internet : [www.langeais.fr/](http://www.langeais.fr/)

### Objet du contrat de concession :

Le délégataire assurera la gestion, l'exploitation et la promotion du camping municipal actuel classé dans la catégorie « 2 étoiles » d'une surface de 10 000 m<sup>2</sup> environ et comprenant 90 emplacements, un local d'accueil à l'entrée, de blocs sanitaires et une aire de service pour camping-car à l'entrée du camping.

Le prestataire se rémunérera sur les usagers du camping et définira ses propres tarifs qui seront fixés après accord de la municipalité et en adéquation avec la nature des prestations proposées, et de manière à renforcer l'attractivité du camping. Il devra assurer la continuité de service et l'égalité des usagers vis-à-vis du service public.

### Lieux d'exécution :

Les prestations sont à effectuer au Camping municipal du Lac à Langeais.

### Durée du contrat de concession ou délai d'exécution :

Ce contrat de concession est conclu pour une durée de 5 à 15 ans à compter du 1er avril 2026.

### Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Voir règlement de consultation

### Critères attribution :

La commission de délégation de service public pourra être amenée à auditionner les candidats pour obtenir toute précision ou information complémentaire sur le contenu des offres.

Les variantes et les options sont autorisées.

Les critères suivants seront retenus pour apprécier les offres :

- Engagements sur le cahier des charges en termes de qualité de service, d'entretien et de maintenance des biens et installations mis à disposition : **40%**
- Caractère innovant des propositions de développement du camping et des activités : **40%**
- Proposition de redevance à la commune : **20%**

**Type de procédure :**

Procédure dans les conditions fixées à l'article L.1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession.

**Publications relatives à la même consultation :**

<https://webmarche.solaere.recia.fr>

**Date d'envoi du présent avis :**

24 octobre 2025

**Date limite de réception des offres :**

24 novembre 2025 à 12h00

**Renseignements complémentaires :**

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront faire parvenir leur demande écrite au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres auprès de :

**Commune de Langeais  
2 place du 14 juillet  
37130 Langeais**

Une réponse sera alors adressée aux candidats au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.